

# Séance du 20 juin 2014

L'An deux mil quatorze, le vingt juin, le Conseil Municipal de la Commune de CROTTET, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie à dix neuf heures trente, sous la présidence de Monsieur Daniel PERRUCHE Maire.

Convocation et affichage : 12 juin 2014

La séance a été publique

Présents : MM PERRUCHE –VERNE - Mmes MOREL DA COSTA - Mme LAURENT – MM. MANIGAND- GREUSARD - Mmes ARTERO- FERNANDEZ – MM. - HUDELEY – AMET – Mmes LESSELLIER- COLLARD – M. DURANDIN – Mme GUILLOMIN MARCHIONINI

Excusés : Mmes TURCHET (pouvoir à Mme LESSELLIER) - DESPLANCHES Nadège (pouvoir à Mme FERNANDEZ) – MM. JANEY (pouvoir à M. DURANDIN)\_MM. PETRE (pouvoir à M. VERNE) – VERDIN (pouvoir à Mme LAURENT)

Mme Noreen LESSELLIER a été élue secrétaire de séance.

Le procès verbal de la dernière réunion a été lu et adopté.

M. le Maire a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

- Election de cinq délégués titulaires et de trois délégués suppléants en vue de l'élection des sénateurs

✓ *est joint l'arrêté préfectoral du 11 juin 2014 indiquant le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants à désigner en vue de l'élection des sénateurs.*

- Achat de 19 m<sup>2</sup> de terrain rue du Gros Chêne

\*\*\*\*\*

L'élection fait l'objet d'un Procès verbal en trois exemplaires originaux

Deux listes sont présentées afin d'élire CINQ délégués et TROIS suppléants

CAP AVENIR CROTTET

AVEC VOUS POUR CROTTET

Après vote à bulletin secret : sur les 19 votants, 15 VOIX sont obtenues par CAP AVENIR CROTTET  
4 voix pour AVEC NOUS POUR CROTTET.

Les résultats sont donc les suivants :

Délégués élus

PERRUCHE DANIEL (liste CAP AVENIR CROTTET)  
DA COSTA Claire (liste CAP AVENIR CROTTET)  
VERNE Jean-Luc (liste CAP AVENIR CROTTET)  
LAURENT Joëlle (liste CAP AVENIR CROTTET)  
DURANDIN Patrick (liste AVEC NOUS POUR CROTTET)

Délégués suppléants élus

PÊTRE Dominique (liste CAP AVENIR CROTTET)  
ARTERO Janine (liste CAP AVENIR CROTTET)  
HUDELEY Laurent (liste CAP AVENIR CROTTET)

Le premier exemplaire est affiché immédiatement à la clôture du scrutin à 20 heures  
Le deuxième exemplaire est conservé aux archives de la mairie.  
Le troisième exemplaire avec toutes les autres pièces annexées est transmis au Préfet.

\*\*\*\*\*

A l'issue de l'élection, le sujet mis à l'ordre du jour « Achat de terrain rue du Gros Chêne pour 19 m<sup>2</sup> » n'a pas été présenté.

\*\*\*\*\*

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close

Délibéré en séance les jour et an susdits.

La séance est levée à vingt heures.

PERRUCHE	VERNE	MOREL DA COSTA	PÊTRE <i>Excusé</i>	LAURENT	MANIGAND
ARTERO	FERNANDEZ	VERDIN <i>Excusé</i>	GREUSARD	HUDELEY	AMET
LESSELLIER	DESPLANCHES <i>Excusée</i>	TURCHET <i>Excusée</i>	COLLARD	DURANDIN	GUILLOMIN MARCHIONINI
JANEY <i>Excusé</i>					